

COMMUNE D'OISSERY

PROCES VERBAL

Nbre de conseillers	L'an deux mil dix-huit, le 15 octobre à 20 heures 30,
En exercice : 19	Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
Présents : 13	en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis
Votants : 14	CHAUVET, Maire.
Date de Convocation	<u>Etaient présents</u> : Mrs Jean-Louis Chauvet, Serge Menu, Jean-
09/10/2018	Louis Ragon, Mme Bernadette Martinez, Mr Jean-Marie Torset,
Date d'affichage	Mme Monique Gastellu, Mr Etienne Lorenzo, Mme Pascale
09/10/2018	Delarosière, Mr Arnaud Geurts, Mmes Katia Bonnefoy,
	Frédérique Fileppi, Mrs Patrice Maschi, Philippe Lemaitre.
	<u>Absent excusé représenté</u> : Mr Alain Sanchez pouvoir donné
	à Mr Jean-Marie Torset.
	<u>Absents</u> : Mr David Michel, Mmes Arielle Montoban, Lorna
	Georgopoulos, Mrs François Vidaud, Joachim Florentin.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mr Jean-Marie Torset.

Le Procès-Verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'à chaque conseil municipal, tous les points inscrits à l'ordre du jour sont préalablement débattus et travaillés par les membres du conseil municipal lors des différentes réunions de travail.

Monsieur le Maire transmet en préambule les informations suivantes : depuis le dernier conseil municipal, nombre de naissances : 0, nombre de mariages : 3, nombre de décès : 1. Le nombre de demandeurs d'emploi : 118 au 15 octobre 2018.

Informations diverses

. Remerciements

Monsieur le Maire informe que l'association des parents d'élèves du Lycée Jean Vilar remercie la municipalité pour la subvention versée en janvier 2018 d'un montant de 50 euros pour le renouvellement du petit matériel sportif.

Monsieur le Maire informe que l'ESSPO Cyclotourisme remercie la municipalité pour le prêt de la salle polyvalente et la subvention octroyée d'un montant de 500 euros pour l'organisation de leurs circuits VTT du 7 octobre dernier.

Point à ajouter à l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe qu'à la demande de la C.A.F. il convient de fixer de nouveaux tarifs concernant l'accueil de loisirs, et il demande aux membres présents d'ajouter un point à l'ordre du jour lequel est le suivant :

. Tarif pré et post-scolaire de l'accueil de loisirs

Le conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Tarif pré et post-scolaire de l'accueil de loisirs.

Monsieur le Maire expose que les tarifs d'accès aux structures périscolaires ont été modifiés par délibération n° 18-29 en date du 25 juin dernier. Toutefois, la C.A.F. demande de fixer les tarifs en fonction des revenus fiscaux des familles. Il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} décembre 2018, à savoir :

Revenus fiscaux annuels des familles	Tarif garderie du matin	Tarif garderie du soir
0 ≤ 12804 €	1,50 €	2 €
12805 € ≤ 24696 €	2 €	3 €
A partir de 24697 €	2,35 €	3,90 €

Le conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Rémunération des agents recenseurs.

Monsieur le Maire expose que le recensement de la population va se dérouler du 17 janvier 2019 au 16 février 2019 ; il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte et il est proposé de la fixer comme suit :

- 2 € par formulaire « feuille de logement » rempli,
- 0,80 € par formulaire « bulletin individuel » rempli,
- 25 € par séance de formation.

Monsieur le Maire ajoute que ces tarifs seront également appliqués pour les réponses par internet et que quatre agents recenseurs seront nommés.

Le conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Décision modificative.

Monsieur le Maire rappelle que par jugement de débet en date du 16 février 2017, la responsabilité de l'inspectrice divisionnaire de la Trésorerie de Dammartin en Goële avait été engagée au titre de l'exercice 2012 pour un montant de 15.914,93 euros et que par délibération n° 17-24 du conseil municipal en date du 19 avril 2017 il avait été confirmé que la commune d'Oissery n'avait subi aucun préjudice financier concernant les écritures comptables de l'exercice 2012. Suite à ce jugement, la collectivité avait émis un titre de recette en date du 30 juin 2017 du montant de la condamnation de 15.914,93 euros ; l'inspectrice divisionnaire de la Trésorerie de Dammartin en Goële s'était acquittée d'un premier versement d'un montant de 531 euros. La Direction Générale des Finances Publiques ayant décidé de limiter la responsabilité de la comptable au montant de 531 euros, il

convient de procéder à une décision modificative afin d'émettre un mandat de la différence soit d'un montant de 15.383,93 euros, de la façon suivante :

Section de Fonctionnement – en Dépenses :

Article 6574 - 15.383,93 €
Article 6718 + 15.383,93 €

Le conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Attribution d'une subvention au Foyer Socio-Educatif du Collège Jean des Barres.

Monsieur le Maire expose que le Foyer Socio-Educatif du Collège Jean des Barres de la commune d'Oissery, sollicite une aide financière pour l'acquisition de récompenses remises aux élèves de 3^{ème} titulaires de leur diplôme national du brevet et du certificat de formation générale obtenus sur l'année scolaire 2017/2018. Il est proposé d'attribuer une subvention au Foyer Socio-Educatif du Collège Jean des Barres d'un montant de 170 euros (cent soixante dix euros).

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes Plaines et Monts de France, relative à la protection des données.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne concernant la protection des données, la Communauté de Communes Plaines et Monts de France propose un groupement de commande ayant pour objet la désignation mutualisée d'un délégué à la protection des données. Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'Oissery d'adhérer à un groupement de commandes pour la désignation d'un D.P.D., il est proposé de signer la convention constitutive présentée. **Monsieur le Maire** rappelle que lors du précédent conseil municipal une délibération identique a été approuvée à l'unanimité par les membres présents mais pour une convention proposée par le SDESM et le SIGEIF. Lorsque les deux procédures seront finalisées, la municipalité pourra faire le choix de la structure pour le groupement de commande.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'abris-voyageurs proposée par le Département de Seine-et-Marne.

Monsieur le Maire expose que la convention signée avec le Département de Seine-et-Marne pour la mise à disposition d'abris-voyageurs arrive à échéance ; il est proposé la signature d'une nouvelle convention relative à la mise à disposition gratuite d'abris-voyageurs pour une durée de cinq ans.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire ajoute que la commune n'a jamais fait l'acquisition d'abris voyageurs, ce mobilier urbain est prêté gratuitement.

Madame Pascale Delarosière Conseillère Municipale précise qu'il n'y en a pas à tous les arrêts de bus.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y en a pas lorsqu'il n'y a que le dépôt de voyageurs car ce n'est pas utile.

Madame Pascale Delarosière indique qu'à l'arrêt rue de Condé il n'y a pas d'abri alors qu'il y a un ramassage de voyageurs.

Monsieur le Maire répond qu'il va faire une demande auprès du Département.

Garantie partielle suite au réaménagement de la dette de la société d'HLM Les Foyers de Seine et Marne.

Monsieur le Maire expose que par délibération n° 06/151 du conseil municipal en date du 05 septembre 2006, le conseil municipal, à l'unanimité avait donné son accord de garantie partielle pour le remboursement de l'emprunt que la société d'HLM Les Foyers de Seine et Marne avait contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour la construction de 12 logements locatifs sociaux. Considérant que la société d'HLM a sollicité de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le réaménagement du prêt selon de nouvelles caractéristiques financières, la municipalité est par conséquent appelée à délibérer en vue d'apporter sa garantie partielle pour le remboursement de ladite ligne du prêt réaménagée.

Monsieur le Maire rappelle que la société d'HLM avait construit les logements sur un terrain municipal et qu'un bail emphytéotique avait été signé avec les Foyers de Seine et Marne.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Suppression de postes.

Monsieur le Maire expose que six postes sont vacants suite à cinq avancements de grade et un départ en retraite, il convient de procéder à la suppression de ces postes.

Vu l'avis favorable du Comité Technique constitué auprès du Centre de Gestion de Seine-et-Marne, réuni en séance le 11 septembre 2018

Décide la suppression des postes suivants :

Adjoint technique à temps complet	4 postes
Adjoint d'animation à temps complet	1 poste
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	1 poste

Le tableau des emplois est modifié de la manière suivante :

Filière administrative

Effectif actuel	Nouvel effectif
3 postes d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe TC	inchangé
1 poste d'adjoint administratif TC	inchangé
1 poste d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe TC	inchangé

Filière animation

Effectif actuel	Nouvel effectif
2 postes d'adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe TC	inchangé
3 postes d'adjoint d'animation TC	2 postes d'adjoint d'animation TC

Filière technique

Effectif actuel	Nouvel effectif
1 poste d'agent de maîtrise principal TC	inchangé
3 postes d'agent de maîtrise TC	inchangé
2 postes d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	inchangé
6 postes d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe TC	inchangé
6 postes d'adjoint technique TC	2 postes d'adjoint technique TC

Filière culturelle

Effectif actuel	Nouvel effectif
1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe TC	0 poste d'adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe TC
1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	inchangé

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Questions diverses.

. Rétrocession de voirie :

Madame Katia Bonnefoy Conseillère Municipale demande où en est la rétrocession du lotissement Saint Germain ?

Monsieur le Maire répond que le dossier a bien avancé grâce à Madame Hery, propriétaire dans ce lotissement, qui a bien œuvré et que la procédure de rétrocession ne serait tarder, laquelle sera probablement suivie par celle du lotissement rue des Chevaliers.

. Fibre optique :

Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est déroulée en début de mois avec l'entreprise en charge de la fibre optique. L'installation des boîtes sur la commune d'Oissery est quasiment terminée. Deux grandes armoires RNO vont arriver, en face du café et en face des ateliers municipaux. Les premiers abonnements seront possibles dès la fin du 1^{er} trimestre 2019 voir au 1^{er} semestre. Les personnes pourront continuer à choisir leur prestataire, toutefois trois grands opérateurs vont sous-traiter. Pour information, actuellement la commune obtient entre 8 et 16 Mb/s et elle va passer au minimum à 100 Mb/s.

. Demandes de subventions :

Monsieur le Maire rappelle que trois dossiers de demandes de subventions avaient été déposés dans le cadre du CID. Le dossier concernant la vidéoprotection serait retenu mais nous attendons le courrier de confirmation, le dossier concernant l'espace de jeux des petits ragondins est retenu et confirmé par courrier, quant au dossier de la rue de la râperie il est toujours en cours d'instruction car sur une petite partie, le département indique qu'il n'est pas possible d'avoir une piste cyclable et un trottoir mais que si deux places de stationnement en allant vers Saint Pathus sont supprimées, le dossier serait recevable.

. Stationnement :

Monsieur Serge Menu Adjoint au maire informe avoir reçu ce matin une personne qui a eu un accrochage devant le café à cause de véhicules mal stationnés. Régulièrement les véhicules sont en infraction à cet endroit et régulièrement il y a un problème de circulation. Il demande s'il ne serait pas possible de faire verbaliser ?

Monsieur le Maire répond que la gendarmerie a déjà été sollicitée ainsi que pour devant la mairie et que des véhicules ont été verbalisés.

Monsieur Serge Menu indique que les véhicules mal stationnés ne sont pas systématiquement verbalisés à cet endroit.

Monsieur le Maire indique qu'une bande de terrain situé le long de la rue Charles Hildevert, là où il y a des terrains à vendre rue Jean des Barres, cette partie n'est pas exploitable par le propriétaire. Il faudrait se rapprocher du département pour voir la possibilité de créer du stationnement à cet endroit ; c'est une réflexion à avoir.

Madame Bernadette Martinez Adjointe au Maire, demande s'il n'est pas possible de reculer les potelets pour permettre le stationnement ?

Monsieur Serge Menu répond que si les potelets sont reculés le stationnement sera encore pire.

. Voirie :

Madame Pascale Delarosière demande si le stop situé rue du 26 août 1944 en direction de Saint Pathus, au niveau du Collège Jean des Barres, ne peut pas être reculé car il n'y a aucune visibilité ?

Monsieur le Maire répond qu'effectivement la visibilité n'est pas bonne, que cette demande a été faite à plusieurs reprises ; il va renouveler sa demande auprès du service technique.

Monsieur Jean-Louis Ragon Adjoint au Maire, demande que la peinture de la voirie soit remise en état sur la rue Charles Hildevert car elle n'est plus très visible.

Monsieur le Maire répond qu'il va prévenir le service technique.

Monsieur Philippe Lemaitre Conseiller Municipal, demande de remettre une bâche sur le panneau sens unique en direction de la rue de la Grande aux Dimes car c'est très dangereux lorsqu'il fait nuit ; le panneau n'est plus bâché alors qu'il y a un plot pour empêcher les véhicules de passer.

Monsieur le Maire répond qu'il va prévenir le service technique.

Monsieur Patrice Maschi indique que des travaux d'aire de chargement de betteraves ont été réalisés par le propriétaire de la parcelle située le long de la rue du 26 août 1944 mais qu'il n'y avait absolument personne pour faire la circulation ce qui était fortement dangereux. Il ajoute que par ailleurs un bus, aveuglé par le soleil a évité de justesse une voiture. Il indique également que les travaux n'ont peut-être pas été réalisés comme il aurait fallu.

Monsieur le Maire répond que ces travaux ont été autorisés par le département avec une réglementation spécifique.

. Station d'épuration :

Monsieur Patrice Maschi Conseiller Municipal, demande s'il est envisagé des coupures d'eau lors des travaux prévus sur la station d'épuration par la Communauté de Communes ?

Monsieur le Maire répond par la négative ; la station d'épuration va être refaite à neuf par la Communauté de Communes afin qu'elle soit aux normes mais ces travaux concernent les eaux pluviales.

Monsieur Patrice Maschi demande s'il n'y aura pas de problème comme il y en a déjà eu il y a quelques années avec l'inversion des valves ?

Monsieur le Maire répond que normalement ça ne devrait pas se produire qu'il s'agissait d'une erreur.

Il ajoute que les travaux de la première tranche seront réalisés depuis la rue du 26 août 1944 jusqu'aux appartements situés après le café ainsi que sur toute la rue Jean des Barres, le virage, jusqu'au terrain de foot. Environ quatre maisons seront impactées pour que les propriétaires mettent aux normes leur assainissement mais ces travaux sont subventionnés.

. Lavoir :

Monsieur Philippe Lemaitre demande s'il ne serait pas possible de récupérer les tuiles de l'ancienne boulangerie en cours de démolition pour refaire la toiture du lavoir ?

Monsieur le Maire répond que la municipalité était partie pour peut-être une autre solution que des tuiles pour éviter qu'elles ne soient cassées régulièrement mais il y a matière à réflexion.

. Location de salle :

Monsieur Philippe Lemaitre indique que depuis qu'il y a une salle dans l'ancienne maison des jeunes mise à la location aucune information n'est passée et elle n'a pas été louée. Il serait peut-être judicieux de faire passer l'information.

Monsieur le Maire répond qu'il mettra l'information sur le site de la commune.

. Médecin :

Monsieur Philippe Lemaitre demande ce qu'il en est du projet d'installation d'un médecin rémunéré par la Communauté de Communes car il est de plus en plus difficile de consulter ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas d'information.

. Brocante :

Monsieur Philippe Lemaitre demande pourquoi la brocante annuelle de l'Association des Parents d'Elèves se déroule toujours en septembre alors qu'il fait souvent mauvais temps ?

Monsieur Arnaud Geurts Conseiller Municipal, répond qu'il est difficile qu'elle se déroule en juin à cause des obligations familiales de chacun et en général le temps en septembre est clément.

Madame Bernadette Martinez demande confirmation à Monsieur Geurts qu'il n'y aura pas de brocante l'année prochaine ?

Monsieur Arnaud Geurts répond qu'effectivement aucune brocante n'est envisagée du fait qu'il n'y a pas suffisamment de personnes bénévoles. Aucun parent ne s'est manifesté lors de la réunion prévue à cet effet.

. Entretien de terrain :

Monsieur Patrice Maschi demande que soit nettoyé le terrain situé le long de la piste cyclable au niveau de la propriété de la famille Viet. En effet, il avait été demandé à ces propriétaires de retirer leurs tailles de haies, ce qui a été fait. Maintenant, pour faire plus propre, il serait souhaitable que la commune aille couper l'herbe.

. Cérémonie :

Monsieur Jean-Louis Ragon informe que la commune du Raincy remercie la municipalité pour l'aide apportée ainsi que pour sa présence hier à l'inauguration du premier passage Hildevert.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si des questions sont à apporter à l'ordre du jour. La réponse est négative.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 55.